



Responsabilité Civile
Professionnelle
des Prestataires de Services
« Conseil Informatique Média »

ESPACE CONSEIL 

Une autre idée de l'assurance

CODE PARTENAIRE PACK : 04310058



Une force au service de votre développement

AIG EUROPE EST UNE SOCIÉTÉ MEMBRE D'AMERICAN INTERNATIONAL GROUP, INC. (AIG)

Aujourd'hui, les Consultants ne sont pas à l'abri d'une mise en cause de leurs conseils et de leurs services

Dans notre environnement légal actuel, les **Prestataires de Services**, compte tenu de la nature des services fournis, voient de plus en plus souvent survenir la contestation de leurs missions ou de leurs conseils.

En cas d'erreur, d'omission ou de négligence dans l'exécution de la prestation fournie, ils peuvent alors faire l'objet d'un recours long et coûteux, venant menacer la solidité financière de leur entreprise.

Quelle que soit la qualité de leurs conseils, de leurs produits et de leur professionnalisme, ils restent toujours vulnérables à l'opinion et au jugement, parfois subjectif, que leurs clients portent sur leurs activités.

Les entreprises de conseil et leurs collaborateurs sont exposés à des risques spécifiques. Parmi les litiges les plus souvent observés, notons ces différentes fautes qui engagent la responsabilité d'un consultant et de son entreprise.

En marketing, communication, études de marché et sondages

- Envoi de documents publicitaires à des personnes non ciblées (erreur de fichiers)
- Arguments erronés ou sans fondement utilisés dans une publicité comparative
- Diffusion, par erreur, d'informations confidentielles
- Violation non intentionnelle des droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle
- Analyse erronée des résultats d'un sondage
- Distribution d'un objet publicitaire dont l'utilisation s'avère dangereuse
- Réservation d'un espace publicitaire dans un journal dont les lecteurs ne correspondent pas à la cible visée

En formation, conseil, traduction, management et coaching

- Utilisation non intentionnelle de supports faisant l'objet de droits d'auteur, sans autorisation préalable
- Défaut d'information dans l'application d'une nouvelle réglementation sociale, fiscale... en matière de conseil
- Diffusion de fichiers ou d'informations confidentielles, par erreur
- Traduction erronée provoquant un contresens dans une brochure technique ou commerciale, un mode d'emploi...
- Mise à disposition d'un intérimaire ne répondant pas au cahier des charges du client

En technologie de l'information

- Mauvais paramétrage sur un logiciel de gestion ou de facturation
- Utilisation non intentionnelle de supports faisant l'objet de droits d'auteur, sans autorisation préalable
- Indisponibilité d'un site Internet du fait d'un serveur mal dimensionné par l'hébergeur
- Matériel endommagé suite à une opération de maintenance
- Perte de données suite à une migration vers un nouveau système
- Indisponibilité ou suppression accidentelle d'un accès à Internet suite à une intervention technique ou de maintenance

Ces risques très spécifiques, quelle que soit la taille des entreprises, nécessitent une protection assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

EXEMPLE DE MISE EN CAUSE

Un cabinet d'avocats demande à un prestataire informatique de lui fournir et de lui paramétrer un logiciel de facturation. Or, suite à une erreur de programmation, le cabinet d'avocats s'est plaint que trente jours durant, le logiciel développé par la SSII a sous facturé de 50% les clients du cabinet ; avec un manque à gagner correspondant.

Montant des dommages et intérêts accordés dans le cadre d'une transaction amiable : 165.000 €*.

* Ces montants seraient pris en charge par le contrat Pack Conseil Informatique Média -sous déduction de la franchise prévue au contrat-, ainsi que les frais de défense.

PACK Conseil Informatique Média,
pour ne plus dire : "si j'avais su"

ESPACE CONSEIL
Une autre idée de l'assurance

CODE PARTENAIRE PACK : 04310058

Le contrat d'assurance

PACK Conseil Informatique Média :

Une solution **simple**,
efficace et **adaptée**

Afin de protéger les petites et moyennes entreprises de Conseil et de Services, AIG EUROPE a conçu PACK Conseil Informatique Média.

Grâce aux garanties de Responsabilité Civile Professionnelle, Exploitation ou après Livraison, ces entreprises de Conseil avancent en sécurisant leur pérennité.

Simple

- Une liste large et précise d'activités éligibles au contrat proposé
- Un tarif à lecture directe, en lien avec un seul critère, votre chiffre d'affaires
- Un simple bulletin de souscription à compléter en quelques minutes
- Un contrat d'assurance remis par votre courtier avec le bulletin de souscription, permettant une prise d'effet de la garantie dès le lendemain de la signature du bulletin
- Aucun autre document à fournir.

Efficace

- Un montant de garantie fixe et adapté à la taille de votre société
- Une couverture des risques liés à vos activités, **notamment** :
 - violation non intentionnelle des droits de propriété intellectuelle ou industrielle,
 - fautes professionnelles, erreurs, omissions ou négligence,
 - perte, dégradation ou destruction de documents ou objets confiés par un client,
 - manquement aux obligations de conseil, d'information, de mise en garde et de sécurité.

Adaptée

- Toute société, y compris de création récente, peut souscrire un contrat PACK Conseil Informatique Média
- Possibilité de faire évoluer le montant de la garantie en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires de votre société
- Un service d'information juridique à votre disposition pour une meilleure gestion des risques de votre entreprise.



ESPACE CONSEIL
Une autre idée de l'assurance
CODE PARTENAIRE PACK : 04310058



ALLO INFO JURIDIQUE

En souscrivant la garantie PACK Conseil Informatique Média vous avez accès, pendant la période de validité de votre contrat, à un service d'informations pour répondre aux différentes préoccupations juridiques auxquelles votre Entreprise peut être confrontée : la fiscalité, le droit commercial, la réglementation concernant l'activité de votre Entreprise, etc.

EXEMPLES DE MISES EN CAUSE

Une entreprise spécialisée dans la communication souhaite changer d'identité visuelle. L'agence de publicité sélectionnée conçoit un logo qui utilise des pictogrammes symbolisant la vue, l'ouïe et la parole. Bien que présentés sous une forme différente, une agence concurrente croit reconnaître dans ces pictogrammes une de ses créations récentes et met en cause la responsabilité de l'agence pour violation des droits de propriété industrielle. Montant des dommages et intérêts accordés dans le cadre d'une transaction amiable : 55.000 €*.

Un consultant en management intervient à la demande de la direction générale d'une PME pour l'aider à résoudre des problèmes d'organisation, frein à son expansion. Le rapport rendu par le consultant préconise une réorganisation qui s'avèrera coûteuse : la solution informatique finalement retenue après rédaction du cahier des charges par le consultant ne peut être utilisée car elle n'offre pas la possibilité d'intégrer une réforme comptable que le consultant aurait dû mentionner. Condamnation de la société de conseil : 105.000 €* de dommages et intérêts.

* Ces montants seraient pris en charge par le contrat PACK Conseil Informatique Média -sous déduction de la franchise prévue au contrat-, ainsi que les frais de défense.

PACK Conseil Informatique Média : les activités de Conseil et de Services deviennent plus sûres.



PACK Conseil Informatique Média,
un concept d'assurance **innovant**



AIG Europe et PACK Conseil Informatique Média :

une force au service des petites
et moyennes entreprises

AIG Europe S.A. témoigne d'une expérience reconnue dans la gestion des risques en Responsabilité Civile des Prestataires de Services.

AIG Europe est une société, membre de AIG, l'un des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Notre puissance financière et nos niveaux de sécurité, atteints par seulement quelques organisations, signifient que nous avons, vis-à-vis de nos clients, la capacité de répondre à nos engagements tant actuels que futurs.

AIG Europe fait partie d'un réseau international, fort de 400 bureaux dans plus de 130 pays et juridictions. Ce réseau permet aux sociétés membres d'AIG d'accompagner et de servir les entreprises où qu'elles soient installées, quel que soit leur choix de fonctionnement, en regard des connaissances des lois locales, des langues, des us et coutumes.

AIG EUROPE et PACK Conseil Informatique Média : un incontournable d'aujourd'hui à la disposition des Prestataires de Services.

ESPACE CONSEIL 
Une autre idée de l'assurance
CODE PARTENAIRE PACK : 04310058

AIG
EUROPE

Département Responsabilité
Civile Professionnelle
Tour AIG
92079 Paris La Défense 2 Cedex
Tél. : +33 1 49 02 45 13
+33 1 49 02 44 15
Fax : +33 1 49 02 44 84
Internet : www.aigurope.fr

BORDEAUX
Tél. : 05 57 35 98 14
Fax : 05 57 35 98 13

PARIS
Tél. : 01 49 02 46 58
Fax : 01 49 02 46 52

LILLE
Tél. : 03 28 53 58 70
Fax : 03 28 53 57 15

LYON
Tél. : 04 78 38 74 20
Fax : 04 78 37 48 44

NANTES
Tél. : 02 40 89 78 00
Fax : 02 40 08 00 12

STRASBOURG
Tél. : 03 88 52 81 40
Fax : 03 88 25 75 07

Entreprise régie par le code des assurances. R.C.S. Nanterre B 552 128 795 00135

Le présent document n'a pas de valeur contractuelle. Pour connaître l'étendue exacte des garanties offertes, il convient de se référer au texte des Conditions Générales et au bulletin de souscription.